

	Conseil communal de Servion Procès-verbal de la séance du 30 octobre 2023	
Présidente :	Mme Christine Mueller	
Secrétaire :	Mme Philippa King Rojo	
Scrutateurs :	Mme Sylvie Gobet	
	M. Jean-Louis Glardon	
Ouverture de la séance :	19h32	
Nombre de conseillers :	Assermentés :	50
	Quorum :	26
	Présents :	46, 47 à partir de 20h
	Excusés dans les délais :	3
	Absents :	0
	Assermenté en séance :	0
	Majorité de séance :	24

Ouverture de séance : Mme Christine Mueller :

La présidente souhaite la bienvenue aux conseiller·ère·s présent·e·s ainsi qu'aux membres de la Municipalité, à la boursière, aux auditeurs et auditrices et au représentant de la presse locale ainsi qu'à M. Nicod représentant le bureau NPPR.

1. Appel nominal

La secrétaire, Mme Philippa King Rojo, procède à l'appel nominal. La séance est valablement ouverte selon l'article 53 du Règlement du Conseil communal.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du PV de la séance du Conseil communal du 26 juin 2023

Suite à l'envoi du PV, la Commission ad-hoc 04-2023 a demandé une modification au point 8 qui a déjà été effectué comme suit :

« La pose d'une bâche spécialisée pour la réparation de l'exutoire est prévue, et la Voirie pourra continuer à effectuer certains travaux de maintenance à moindre frais, tels la fauche des roseaux. » Les deux phrases ne sont pas liées.

M. Daniel Weisser demande des modifications :

a) au point 11, 5^e paragraphe : « *Puisque le municipal a insisté particulièrement sur les rabais offerts par les entreprises pour l'adjudication des deux lots, M. D. Weisser souhaite savoir si la notion de rabais d'adjudication des deux lots figurait dans le dossier d'appel d'offres. Le municipal répond affirmativement.* »

b) Sous **Assainissement – Service des eaux – Protection civile – Énergie – Télé réseau – Informatique**, 2^e paragraphe : « *Et, enfin, une étude est en cours pour la suppression des chambres doubles à Les Cullayes.* »

M. François Clot propose la modification suivante concernant les feux d'artifices du 1^{er} août (avant dernier paragraphe de l'**Instruction publique – Affaires sociales – Manifestations – Routes – Parkings – Éclairage public**) : « *M. François Clot a vu que les feux d'artifices ne figuraient pas dans le budget pour 2023 et demande confirmation. Il est d'avis que c'est une bonne décision de les supprimer. M. J. Oberson confirme que les feux d'artifice du 1er août n'auront pas lieu en 2023. En 2024, Servion s'associera, avec d'autres communes, pour l'organisation de la fête du 1er août dans le cadre des Rencontres de la Jeunesse.* »

Suite aux corrections apportées, le PV corrigé est approuvé avec deux abstentions.

4. Communications du bureau du Conseil

- La présidente, Mme C. Mueller, rappelle la **soirée raclette du vendredi 10 novembre 2023**. Certaines personnes n'ont pas encore répondu à l'invitation. Pour des besoins organisationnels, elle les invite à le faire rapidement.
- Elle remercie chaleureusement les personnes, aussi bien celles du Bureau que de la population de la Commune, qui ont participé au dépouillement des élections fédérales du dimanche 22 octobre. La participation communale était de 44 %. Elle rappelle que le second tour pour le Conseil des États a lieu le 12 novembre.
- Puisque certains messages email provenant du secrétariat ou de la présidence du Conseil communal ont échoué dans la boîte des courriels indésirables, elle suggère à chacun d'ajouter les adresses secrtaire.cc@servion.ch et presidence.cc@servion.ch à leur liste de contacts.
- Dans une optique de gestion administrative et afin de pouvoir verser correctement les vacations pour l'année 2023, elle rappelle qu'il est indispensable d'avertir la secrétaire de tout changement d'adresse courriel, postale, numéro de téléphone fixe ou portable et la boursière des modifications des coordonnées bancaires.
- La présidente rappelle en outre quelques règles concernant le travail au sein du Conseil communal :
 - La fonction d'élue implique une participation active aux séances, préparation faite au préalable. Par ailleurs, les membres du Conseil sont soumis-e-s au secret de fonction et doivent se récuser en cas de conflit d'intérêt.
 - Afin de préparer le travail des commissions, en collaboration avec la Municipalité, le Bureau a établi la liste des dates pour les réunions en amont de chaque séance du Conseil communal. Ces dates sont donc connues pour toute l'année en cours.
 - Le règlement du Conseil communal stipule qu'il appartient à chaque membre indisponible d'avertir son-sa suppléant-e à l'avance afin qu'il-elle soit remplacé-e en bonne et due forme pour tout le travail de ladite commission. Elle prie les personnes concernées par un remplacement au sein d'une commission d'en **informer la secrétaire**.

- Le·la rapporteur·se, fait parvenir un fichier (Word/PDF) de son rapport au plus tard 48 heures avant chaque séance du Conseil communal à la secrétaire afin que celle-ci puisse le distribuer par courriel aux autres membres du Conseil.
- Enfin, il·elle en remet deux copies originales signées à la secrétaire le jour du Conseil communal.
- Elle ajoute que la secrétaire est en attente des feuilles d'indemnités qui sont remises à chaque convocation de commission pour le paiement de leur travail durant l'année en cours. Elles sont à lui remettre au plus vite.
- En raison de son prochain déménagement, Mme Sylvie Gobet a annoncé sa démission du Conseil communal avec effet au 31 décembre 2023. Mme C. Mueller la remercie pour tout le travail effectué depuis 2011 au sein du Conseil et du Bureau du Conseil communal de Servion. Le Conseil procédera à l'élection d'un ou d'une nouveau·elle scrutateur·trice lors de la première séance de 2024.

5. Préavis municipal n° 05-2023 – Arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025

Le rapport de la Commission des finances ayant été transmis au préalable par courriel aux membres du Conseil, M. Richard Sermier, rapporteur, résume les points principaux du dit document :

- Comme indiqué dans le préavis municipal, la Commune se trouve face à une période économique incertaine et des retombées fiscales peu connues. La Commission conçoit alors qu'il soit nécessaire d'augmenter le taux d'imposition dans un proche avenir, mais propose d'accepter que l'arrêté d'imposition proposé soit maintenu en vigueur pour les deux années à venir.
- Le préavis municipal n° 05-2023 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis municipal n° 06-2023 – Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 61 900 ttc pour l'acquisition d'un nouveau véhicule électrique pour la voirie

- Le rapporteur de la Commission ad hoc 06-2023, M. Erwan Guillet, souligne que l'achat de ce véhicule est surtout rendu nécessaire par le fait que les employés communaux utilisent leurs propres moyens de transport pour déplacer des déchets végétaux et des poubelles publiques. A terme, le véhicule électrique pourrait également servir à ramasser les poubelles des personnes âgées, un service clairement identifié par l'étude menée auprès des seniors de la Commune.
- La décision de retenir le modèle Goupil G4L-2023 de chez Chalut Green Services est motivée par le fait qu'il est polyvalent, plus performant et meilleur marché que l'Alkè ATX, autre modèle proposé, et capable d'être chargé par la production électrique des panneaux photovoltaïques installés sur le toit de la voirie.
- Bien qu'il existe un modèle thermique équivalent et plus avantageux, cet achat représentera une mesure du Plan énergie et climat communal (PECC) de Servion.
- La commission ad hoc propose aux membres du Conseil d'accepter le préavis municipal.
- M. R. Sermier, rapportant pour la Commission des finances, résume quelques points du préavis municipal et remercie la Municipalité d'avoir demandé deux offres à titre de comparaison. La commission estime que l'achat est supportable pour les finances de la Commune et recommande l'acceptation de ce préavis.

- M. Pierre Fracheboud demande si une comparaison a été faite avec un véhicule thermique. Le syndic explique, comme relevé dans le rapport de la commission ad hoc, que la Commune est en faveur de l'achat de véhicules électriques d'un point de vue environnemental. De plus, il est silencieux, ce qui permet d'effectuer des tâches en dehors des heures habituelles sans déranger la population. Par conséquent, la Municipalité estime que l'achat d'un véhicule thermique ne constituerait pas un choix judicieux. Le prix est clairement supérieur mais sans les inconvénients liés à un véhicule thermique.
- Le préavis municipal n° 06-2023 est accepté avec deux abstentions.

7. Préavis municipal n° 07-2023 – Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 155 000 ttc pour le remplacement des haies de thuya par des haies vives ainsi que la création d'espace paysager aux cimetières de Servion et de Les Cullayes

- Le rapporteur de la Commission ad hoc 07-2023, M. Barthélémy Agaësse, résume les points principaux de son rapport.
- La Commune est sensible au déficit climatique et s'engage en faveur de la biodiversité. Par conséquent, l'arrachage des haies mono-spécifiques et leur remplacement par des haies vives mixtes et de fort intérêt pour la biodiversité s'insère parfaitement dans la politique PECC adoptée par la Municipalité. De plus, la plantation de huit arbres de taille conséquente, quatre dans chacun des cimetières, permet de constituer des puits de carbone et un îlot de fraîcheur favorable à la visite du cimetière.
- La Commission déplore qu'un seul appel d'offre ait été émis et non trois, ceci en dépit des requêtes réitérées du Conseil et malgré l'engagement de la Municipalité dans ce sens. La Municipalité reporte cette décision en fonction du point ci-dessous.
- La Commission a recherché des compléments d'information par rapport à la [Fondation Pierre et Nouky Bataillard](#) et ses offres des prestations. En effet, pour bénéficier d'une aide financière, la Fondation impose certaines règles strictes qui comprennent notamment des prestataires reconnues – Idées Vertes en fait partie, la validation d'un seul devis final sans discussion – ceci a convaincu la Commission d'accepter qu'une seule offre ait été demandée, la réalisation des travaux avant mars 2024 et la plantation d'essences végétales locales. Enchantée par le projet de la Commune, la Fondation a doublé son offre d'aide et contribuera 60 000 francs. De plus, elle se rend garante de la formation des employés communaux à l'entretien des haies avec une éventuelle étendue à la gestion du reste du parc arboré de la Commune.
- La Commission recommande l'acceptation du préavis.
- La présidente relève que le rapport fait référence à un texte en italiques qui n'est pas visible. Elle rappelle que les amendements ne sont valides que dans le cas où ils modifient la conclusion d'un préavis. Néanmoins, une commission peut émettre une recommandation envers la Municipalité que celle-ci est libre de prendre en considération ou non. Le rapporteur signale que cette mention en italique est une erreur.
- Le rapporteur de la Commission des finances, M. R. Sermier, résume les conclusions et recommande l'acceptation du préavis.
- Mme Corinne Mérat remercie la Municipalité pour sa démarche et demande que celle-ci fasse parvenir la liste des essences prévues pour les haies à la secrétaire qui se chargera

de la faire parvenir aux membres du Conseil.

- François Clot adhère au préavis, commentant que les haies actuelles sont en très mauvais état, dans tous les cas en ce qui concerne Servion.
- M. Daniel Weisser note que dans le 3^e paragraphe du rapport de la Commission des finances, il manque une ligne de texte.
- M. Jérôme Berger dit ne pas avoir compris les calculs financiers indiqués dans le rapport de la Commission des finances. Le total des coûts indiqué est d'environ 90 000 francs. La conclusion du rapport indique cependant 95 000 francs. Il en demande clarification.
- La présidente demande à la Commission des finances de refaire son rapport, soulignant par la même occasion que, comme pour toute commission, les rapports signés de la Commission des finances doivent parvenir en deux exemplaires à la secrétaire du Conseil et ceci au plus tard le jour de la séance.
- Le préavis municipal n° 07-2023 est accepté avec deux abstentions.

8. Préavis municipal n° 08-2023 – Octroi d'un crédit de construction extrabudgétaire pour la réfection de la route de Montpreveyres (RC 637 à Les Cullayes) ainsi que le renouvellement d'une partie du réseau d'eaux claires

- Le rapporteur de la Commission permanente des travaux sur le réseau routier, M. François Clot, résume les points principaux de son rapport.
 - Le présent préavis étant très similaire à celui refusé par le Conseil communal en février 2023, 02-2023, le rapport de la commission est très proche de celui élaboré le 14 février 2023.
 - La RC 637 est une route de catégorie secondaire dont les 460 m allant du giratoire de Les Cullayes jusqu'à la sortie de la localité en direction de Montpreveyres nécessitent un renouvellement la couche de roulement sur une épaisseur de 40 mm.
 - La Commission souhaite que les travaux de rénovation aient lieu en même temps que ceux entrepris sur la RC 638 et que les services utilisant le réseau souterrain soient contactés afin qu'ils puissent profiter de manière coordonnée de l'ouverture du chantier.
 - De plus, étant donné que la plupart des maisons situées le long de la route possèdent des pompes de relevage, la Commission préconise l'organisation d'une séance d'information avec les riverains et demande de vérifier que les canalisations neuves soient positionnées à une profondeur suffisante afin de faciliter par gravité l'écoulement des habitations.
- La Commission recommande au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.
- Le rapporteur de la Commission des finances lit l'entier de son rapport citant les chiffres présentés dans le préavis municipal. Estimant que la demande est supportable pour les finances de la Commune, la Commission propose d'accepter le préavis.
- Personne ne souhaitant prendre la parole, le préavis municipal n° 08-2023 est accepté avec une abstention.

9. Préavis municipal n° 09-2023 – Octroi d'un crédit de construction extrabudgétaire pour la rénovation de la chaussée de la RC 638 en traversée de la localité des Cullayes ainsi que le remplacement des canalisations d'évacuation des eaux claires

- Rapportant pour la Commission permanente des travaux sur le réseau routier, M. F. Clot rappelle que le présent préavis remplace le 01-2023, refusé le 15 février.
- Il souligne que la Commission a pris note que le projet d'un chemin piétonnier, hors traversée de localité, le long de la route qui mène à Mollie-Margot, fera l'objet d'un préavis séparé.
- Puisque les pentes du collecteur projeté sont très faibles, un récent calcul a déterminé que le diamètre des canalisations devrait passer de 300 mm à 600 mm. Lors de la réunion avec la Municipalité ainsi que le Bureau NPPR, la Commission s'est souciée de la gestion des changements de diamètre des canalisations, des exécutoires et des chambres, questionnement auquel NPPR a su répondre à leur entière satisfaction.
- La Commission recommande au Conseil d'accepter le Préavis No 09-2023, tel que présenté.
- La Commission des finances estime que la demande d'un crédit extrabudgétaire de 2 170 000 fr. est supportable par les finances de la commune et propose d'accepter le préavis.
- Personne ne saisit l'opportunité de questionner M. Nicod du Bureau NPPR, présent dans la salle.
- Le préavis municipal n° 09-2023 est accepté avec deux abstentions.

10. Informations des délégations aux associations intercommunales

ASIJ – Association scolaire intercommunale du Jorat

Mme Aurélie Guillet annonce que l'ASIJ s'est réunie le 27 septembre 2023 pour se prononcer sur un seul préavis, 03-2024, le budget 2024. Le montant total des charges, de 9 365 040 fr. représente un coût pour Servion de 1 481 194 fr. 08, soit une augmentation de 377 750 fr. 83 par rapport aux comptes de 2022. L'augmentation de 3,45 % de la participation de Servion est due principalement à l'augmentation des taux d'intérêt, notamment ceux concernés par le collège Gustave-Roud ; les loyers des petits collèges qui ont été augmentés en prévision d'une éventuelle hausse ; les contrats d'entretien du collège Gustave-Roud ; l'inflation en général, en particulier les coûts de l'énergie. L'endettement projeté pour 2023 de 60 000 000 devrait rester similaire en 2024.

Le nouveau directeur de l'EPS du Jorat, M. Cédric Béguin, a dévoilé quelques projets de collaboration avec le Théâtre Barnabé et le Théâtre du Jorat.

Répondant négativement à un conseiller à la question d'une éventuelle subdivision en deux établissements de l'EPS du Jorat due au nombre conséquent des élèves, M. C. Béguin a mis en exergue l'intérêt qui existait en termes d'enveloppes intéressantes pour une grande structure au niveau cantonal et le financement de l'école inclusive.

Il est question de poser des panneaux photovoltaïques sur les toits des collèges.

Le collège de Servion a déjà 7 ans et nécessite quelques travaux d'entretien. L'on a procédé à des corrections de malfaçons sur celui de Carrouge et l'établissement de Mézières fera l'objet de petits travaux d'entretien et d'aménagements extérieurs.

Les groupes d'étude concernant l'enclassement futur des élèves sont en place. En effet, il n'y a déjà plus de salles libres. La prochaine séance est prévue au 12 juin 2024.

AISFE – Association intercommunale de distribution d'eau de Servion - Jorat Mézières – Essertes :

M. Daniel Weisser informe qu'il n'y a pas eu de séance.

ORPC – Organisation régionale de la protection civile :

M. Herman Olivetta informe qu'une séance a eu lieu le 12 octobre à Chexbres.

Durant l'été 2023, la protection civile a été engagée pendant deux semaines afin de suivre le plan canicule qui consistait principalement à des visites de courtoisie et des appels téléphoniques à la population senior. Une personne a dû être hospitalisée.

Le budget pour 2024 reste identique aux chiffres présentés dans les comptes 2022.

Au 31 décembre 2022, la population du district est de 64 479 habitants pour un montant budgété de 1 514 900 francs, ce qui représente 23 fr.50 par habitant.

Un projet est actuellement en cours pour adapter la protection civile à la réalité des effectifs des dix années à venir. Il aurait comme effet de réduire le nombre de régions passant des dix actuelles à quatre avec un seul commandant cantonal. Pour l'instant, il y a divergence d'opinion et la direction future n'est pas clairement définie.

CCSPA – Association intercommunale du centre collecteur des sous-produits animaux :

M. Bernard Burri n'a pas d'informations à communiquer.

11. Communications de la Municipalité

Police des Constructions – Aménagement du territoire – Mobilité – Forêts

- M. Yves Devaud, municipal, annonce qu'en accord avec la Commune de Forel, la route des Quatre-Croisées sera interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes sauf en ce qui concerne les véhicules d'entretien.

Instruction publique – Affaires sociales – Manifestations – Routes – Parkings – Éclairage public

- M. Yves Boand, municipal, est excusé.

Assainissement – Service des eaux – Protection civile – Énergie – Télé-réseau – Informatique

- M. Olivier Auberson, municipal, dévoile quelques résultats concernant l'enquête sur le Plan Energie et Climat Communal (PECC). Il y a eu 190 réponses, soit 20 % des ménages de la commune de Servion. La Municipalité est satisfaite de ces résultats.
- Une première analyse fait ressortir que 80 % des réponses concerne la tranche d'âge des 26-63 ans. 85 % des répondants sont préoccupés par le changement climatique dont 75% préoccupés ou très préoccupés. 50 % sont d'accord de changer de mode vie pour autant que l'on ne doive rien déboursier. Parmi les répondants, 40 % ne prennent jamais les transports publics et 90 % ne font jamais ou seulement occasionnellement du covoiturage. Beaucoup font du compost. Les 20 % qui n'en font pas justifient leur choix par le fait qu'ils ne savent pas où le vider ou pensent que cela produit des mauvaises odeurs. Beaucoup pensent que la Commune pourrait s'engager davantage, notamment pour encourager la mobilité douce et les énergies renouvelables et seraient prêts à

contribuer à l'amélioration du bien-être au sein de notre commune.

- Crise énergétique : Le Point de Rencontre d'Urgence (PRU) est prêt avec la salle et le plan d'action en place pour décembre 2023. Le niveau de réserves en eau et en gaz couplé à la bonne marche des centrales fait qu'il y a moins à craindre cette année.
- Le fonctionnement à plein de la STEP sur génératrice a été testé et validé. Une étude en cours depuis cet été et jusqu'au printemps démontrera d'autres actions nécessaires pour améliorer le rendement. Au début 2024, une étude sera conduite par rapport à la possibilité d'équiper la STEP de panneaux photovoltaïques.
- Au printemps 2024, il est prévu de pouvoir disposer d'une application pour publier des communications à l'égard de la population.
- La mise à l'enquête pour la conduite d'eau potable entre Montpreveyres et Les Cullayes a reçu l'aval du Canton.
- Un nouveau trajet d'eau potable sera construit depuis la route de Berne avec pour résultat un seul réseau connecté. Idem point ci-dessus
- Le passage des caméras dans les conduites des eaux claires et usées continue avec la poursuite des curages dans les deux communes. Des travaux supplémentaires seront certainement nécessaires.
- Les abris de protection civile de la Commune, entretenus contractuellement par la PC, sont en parfait état, utilisables et hermétiques quoiqu'un peu encombrés.
- Les travaux annoncés et entrepris sur le Parimbot sont maintenant terminés, à l'exception des panneaux didactiques. Les roseaux fauchés vont repousser rapidement et la digue qui s'était enfoncée est à nouveau visible. En été, elle va sécher et se remplira à nouveau en hiver. Pour l'instant, les travaux ont rendu les lieux marécageux et l'accès y est prohibé. Par ailleurs, les cours d'eau et étang de la Commune se trouvent confrontés de plus en plus souvent à des crues soudaines.
- [La nouvelle loi vaudoise sur l'énergie \(LVLEne\) et son règlement d'application \(RLVLEne\) sont disponibles pour consultation](#) jusqu'au 20 novembre. Le municipal encourage les membres du Conseil d'aller sur le site et les invite à remplir le formulaire en ligne. En effet, chaque article de loi y est défini et la population peut y ajouter ses remarques.

Administration générale – RH – Finances – Police – Défense incendie – Aménagement du territoire

- M. J. Oberson, syndic, en complément, indique que la loi sur l'énergie aura un impact non négligeable sur la commune en termes d'isolation et de chauffage. Il sera par exemple nécessaire, sur les bâtiments datant d'avant 1986, de procéder à un bilan énergétique qui laissera ensuite un délai de dix ans pour leur assainissement.
- Concernant les 935 questionnaires envoyés aux seniors conjointement avec les communes de Jorat-Mézières et Montpreveyres, 198 ont été retournés, autant sur papier que sur Internet. 59 % sont en faveur de logements protégés bâtis sur le territoire de la commune. Un autre élément de préoccupation concerne le ramassage des déchets, surtout parmi les habitant·e·s de Servion.
- Les résultats de cette étude pour identifier les besoins des seniors, démontrent qu'ils sont similaires dans les trois communes. Le Canton financera une grande partie des coûts engendrés. En effet, depuis 2022, à la demande des autorités cantonales, Pro

Senectute a entrepris une action de projets communautaires afin de favoriser des échanges intergénérationnels et interculturels, encourager un système d'entraide, le développement d'actions en faveur de la biodiversité et l'accès à l'espace public. Prévue sur une durée de deux ans, son financement est majoritairement couvert par les subventions cantonales et fédérales. Reste à la charge des communes des frais (d'infrastructure, budget de fonctionnement, locaux – 10 000 fr. par an pour les trois communes, c'est-à-dire environ deux francs par habitant). D'autres projets similaires sont déjà conduits à Bussigny, Echallens, Corsier sur Vevey, Bourg en Lavaux et Crissier.

- Le syndic informe qu'une réunion entre la Commission permanente de l'urbanisme et le bureau de conseil en urbanisme aura lieu le 23 novembre concernant le Plan d'affectation communal (PACom). Ensuite, ce plan sera remis au Canton pour étude préalable. Il espère que le délai d'attente sera moins long que celui de 13 mois vécu par la commune de Jorat-Mézières.
- Il annonce un projet d'agrandissement de l'EMS de Les Cullayes, Le Signal où il prévu de passer de 26 à 52 lits.
- Les incivilités, en baisse les derniers mois, ont repris avec le taguage des abris-bus et le vol avec dégâts dans des voitures. La Commune va déposer plainte mais le constat est qu'il est difficile de confronter les jeunes à la gravité de leurs actes. M. J. Oberson conseille de ne pas laisser de voitures ouvertes et que, en cas de dégâts constatés à domicile, ne pas hésiter à appeler le 117 ou de déposer plainte à la gendarmerie d'Oron.
- M. F. Clot suggère de demander aux jeunes de nettoyer ou réparer les lieux. Le syndic rappelle que c'est au juge d'imposer les sanctions. Les particuliers n'en ont pas le droit, ni d'ailleurs celui de retenir une personne en attendant l'arrivée de la police.
- Mme C. Mérat aimerait savoir si l'on dispose d'une étude pour expliquer les raisons de ce comportement. Le syndic lui répond qu'il s'agit souvent de jeunes en rupture de la société, pour des raisons familiales ou autres. Ils n'ont pas de valeurs et s'ennuient. Comme déjà annoncé lors d'une séance précédente, il rappelle que le coût d'un éducateur serait d'environ 100 000 francs par année et qu'il faudrait au moins une année avant de pouvoir compter sur des résultats tangibles.
- Les villages de Servion et de Les Cullayes disposent chacun d'un défibrillateur à disposition de la population. Afin qu'ils soient toujours en état de fonctionnement, il rappelle qu'il ne faut pas oublier d'avertir le greffe après une utilisation. Lors du marché de Noël, la Commune offrira la possibilité (sans certification) de s'entraîner à l'usage de ce matériel.
- Le syndic exprime sa gratitude aux membres du Bureau pour leur travail de l'ombre, notamment durant les votations. Il remercie également la Fondation Bataillard pour son aide généreuse envers la commune de Servion – qui se trouve être la première à bénéficier de leur appui d'encouragement pour la biodiversité, et le conseil pour l'acceptation des préavis concernant les routes.
- La voirie a réalisé diverses décorations qui ont été installées dans différents lieux de la Commune en fonction de thèmes saisonniers, tout ceci avec du matériel et des végétaux provenant de la déchetterie. Le syndic remercie la voirie d'avoir pris cette initiative et encourage les membres du Conseil à soumettre leurs idées.
- Son dernier remerciement va aux organisateurs de la récente fête automnale et en particulier M. Frédéric Maffei, conseiller qui reçoit des applaudissements nourris.

- Enfin, dans le cadre de la subvention qui est allouée aux communes qui réalisent le recensement des arbres remarquables d'importance cantonale non soumis à la législation forestière, il note qu'avec 33 points, le premier recensé sur le territoire de la Commune est un chêne qui a pris la foudre sur le chemin de 700^{ème}. Celui-ci est le premier d'une étude qui concernera aussi bien les arbres privés que publics.

Domaines et bâtiments – Déchets et déchetteries – Cultes

- Mme Monique Ries n'a rien à signaler.

12. Questions individuelles et vœux

- M. R. Sermier rappelle qu'en février 2023, le Conseil avait refusé deux préavis. Il remercie la Municipalité qui, en présentant les deux nouveaux projets (08-2023 et 09-2023), non seulement a effectué un gros travail mais a économisé 730 000 francs. Ses commentaires sont accompagnés d'applaudissements.
- M. François Henry demande des nouvelles concernant le refuge. Mme Monique Ries annonce que le projet a été abandonné faute de terrain disponible. La zone prévue à l'ancienne décharge n'était pas suffisamment accueillante et l'investissement impliqué d'environ 300 000 francs trop onéreux.
- A la question de M. Patrick Allenbach à savoir si les défibrillateurs sont alarmés, le syndic lui répond qu'ils sont en mode local.
- M. C. Lelièvre demande, en souriant, si le Père Noël fera la visite du marché cette année. Le syndic l'espère vivement.

13. Clôture de la séance :

- La séance est levée à 21h20
- Pour la préparation du prochain Conseil, le rendez-vous de la Municipalité avec la Commission des finances est fixé au 7 novembre 2023
- Prochaine séance : vendredi 1er décembre à 19h30 dans la salle communale de Les Cullayes.

La présidente :

Christine Mueller

La secrétaire :

Philippa King Rojo